

Homicide au Puy : l'accusé condamné à 13 ans de prison



Assises Ciscard - L'avocat des parties civiles, Jean-François Canis - Jean-Baptiste LEDYS

dealer.

Après quatre jours de débats, la cour d'appel vient de condamner Mickäl Ciscard à la peine de 13 années de prison, assortie de trois années de suivi socio-judiciaire. Il a été reconnu coupable des faits d'homicide, commis sur Anthony Barreau, âgé de 22 ans, en mars 2011, au Puy-en-Velay.

En première instance, la cour d'assises du Puy-en-Velay avait condamné le jeune homme, âgé aujourd'hui de 29 ans, à dix ans de prison pour des faits qui avaient été requalifiés en "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner".

Les juges et les jurés ont donc tranché par l'affirmative sur la question principale de cet appel : en donnant un coup de couteau dans le thorax de sa victime, l'accusé avait-il, oui ou non, la volonté de tuer ? Cette notion d'intention a été au coeur des plaidoiries et des réquisitions, ce matin. Jean-François Canis, l'avocat des parties civiles, s'est attaché à démontrer que l'accusé était déterminé à régler son problème de dette de stupéfiant de manière aussi violente, détaillant les préparatifs auxquels s'était livré Mickaël Ciscard avant le rendez-vous tragique. Pour Angélique Depétris, l'avocat général, cette question de l'intention ne faisait également pas de doute. "Mickaël Ciscard a donné au moins huit coups de couteau dans des zones vitales, jusqu'à ce qu'il pense que sa victime est morte. Ca, c'est ce qu'on appelle l'intention homicide." Elle a requis à l'encontre de l'accusé une peine de 15 ans de prison ferme, assortie de sept années de suivi socio-judiciaire.

Pour Me Chautard, à l'inverse, qui défendait les intérêts de l'accusé, cette question est sujette à un doute qui doit profiter à l'accusé. "La vérité, il l'a dite", assure l'avocat. Son client, en effet, reconnaît être l'auteur de la mort d'Anthony Barreau. Mais il dit avoir porté le premier coup de couteau dans un geste de réflexe.

Les jurés ont été plus sévères à l'issue de ce procès en appel, en reconnaissant l'intention de donner la mort. En première instance, l'accusé avait écopé de dix ans de prison, après le meurtre de son

Retour sur le procès :

Les faits

Le monde de l'héroïne, au Puy-en-Velay, existe bel et bien. Mais il ne tourne que sur un nombre restreint d'individus. C'est cet univers qui constitue la toile de fond du crime qui, en mars 2011, a coûté la vie à Anthony Barreau, 22 ans.

Dans le box des accusés, Mickaël Ciscard a les yeux plongés dans le vide. Il était le plus gros client de sa victime. Et c'est à cause d'une dette de 3.700 €, comme il le reconnaît, qu'il lui a donné les coups de couteau fatals.

L'accusé voulait-il tuer ?

« C'était un geste réflexe. J'ai porté ce coup droit devant moi. Je n'avais pas l'intention de le tuer », explique l'accusé à voix basse. C'est ce qu'il a toujours affirmé.

Plusieurs éléments permettent cependant d'en douter, estiment Angélique Depétris, l'avocat général, et Jean-François Canis, l'avocat des parties civiles.

Ce 15 mars 2011, l'accusé devait 3.700 euros (une dette de stupéfiants) à Anthony Barreau. Il ne pouvait pas verser cette somme. Et il savait que « l'explication » risquait d'être mouvementée. Il savait également qu'il ne pouvait plus reculer.

Le jour du drame, Mickaël Ciscard prend un certain nombre de précautions troublantes : il se munit d'un couteau et contacte sa victime avec une carte Sim prépayée qui ne servira qu'à cette occasion.

Le parcours de l'accusé

Mickaël Ciscard a vécu une enfance au Chambon-sur-Lignon sans difficulté, mais au sein d'une famille plusieurs fois recomposée... À l'âge de 10 ans, ses repères s'effondrent au moment du divorce de ses parents. Ado, il navigue entre sa mère dépressive et son père alcoolique. Il passe par les foyers, dont il fugue régulièrement. Ses premiers joints, il les fume à 15 ans, au moment où il quitte le système scolaire. Viennent ensuite l'ecstasy, la cocaïne, l'héroïne.

Dans cette chute qui semble sans fin, il rencontre celle qu'il ne désigne que comme « la mère de mon enfant ». Il partage sa vie pendant trois ans. Puis la relation s'achève.

Il se fait ensuite embaucher comme maçon, donne entière satisfaction, mais démissionne en février 2011, un mois avant le crime dont il est accusé : il a recommencé à se droguer sérieusement. Et cette activité ne s'accommode d'aucune autre.

Jean-Baptiste LEDYS

PUY-DE-DOME

AUVERGNE